

TOXIPRIDE : LE DROIT AU PLAISIR

Toxipride de juin. Sans aucun doute faut-il prendre cette nouvelle pride des "toxs" comme telle, au sens propre d'une fierté à venir parler au grand jour. Et ce qui s'y joue aujourd'hui est avant tout pour nous le droit au plaisir : non seulement l'exigence d'une inscription juridique de ce droit (du "droit d'en parler" et du "droit d'en user" revendiqués depuis mars 1998 avec le Collectif pour l'abrogation de la loi de 1970), mais aussi celle d'une reconnaissance des plaisirs attachés à l'usage de drogues, et la remise en cause des vieux clichés, qui veulent voir derrière chaque consommateur de produits illicites la figure caricaturale et effrayante du "toxicomane" qui s'ignore. De ce point de vue, c'est une petite révolution qui voudrait se jouer dans la rue. Trente années de construction d'une figure patiemment élaborée de "malade" qui vacillent.

Vicieux et dégénérés au début du siècle, rebelles transgressifs dans les années 1960-70, au moins les "drogués" des époques antérieures s'étaient-ils vu reconnaître leur goût pour le plaisir. Aujourd'hui ce ne sont plus, dans l'imagerie officielle, que des malades et des victimes. Trente ans de menaces d'enfermement, de procédures d'injonction thérapeutique et d'"interdiction de présenter les drogues sous un jour favorable" auront réussi à évacuer toute notion de plaisir des discours tenus publiquement sur les drogues, quels qu'en soient leurs auteurs - médias, juges, médecins, intervenants en toxicomanie, consommateurs de drogues eux-mêmes. Gigantesque opération de transformation des usagers de produits illicites en victimes irresponsables. Gigantesque opération de déni qui n'aura cessé de conforter le tabou du plaisir, tout en conduisant à l'impasse d'une médicalisation totale du problème.

Aujourd'hui les usagers de drogues ont appris en effet à se présenter comme malades pour pouvoir bénéficier de l'indulgence des juges et des prescriptions des médecins - lorsqu'ils ne gardent pas simplement silence sur leur consommation pour échapper à la loi. Les médecins et les "intervenants en toxicomanie" ont appris à penser la consommation de drogues au travers des problèmes de santé présentés par les usagers qui fréquentent leurs structures ou leurs cabinets. Les juges, quand ils usent de la procédure d'"injonction thérapeutique", orientent encore vers des cures de "désintoxication" des consommateurs tout juste occasionnels. La police, chargée de la prévention auprès des écoliers, continue de voir dans l'usage de produits dits "stupéfiants" la privation de tout discernement et l'engrenage "infernal" de la dépendance. Les médias, enfin, achèvent de renforcer les effets de diabolisation et de médicalisation produits par le discours des autorités, sanitaires autant que policières. La presse peut en témoigner, elle qui vient de faire passer l'ecstasy, dans les six derniers mois, du statut de drogue "récréative" associée à des pratiques de fête (et ne produisant finalement que peu de phénomènes de dépendance) à celui de drogue "dure", avec des effets de dramatisation clairement critiqués par les spécialistes de la question.

Le plaisir des drogues, ici, n'existe pas. Il est annulé par tous les dangers énumérés à longueur d'articles ou de mises en garde. Ou quand il revient en force, dans la bouche des usagers de drogues les plus naïfs ou les plus provocateurs, il est doté d'une telle puissance qu'il annule à son tour tous les dangers. Le déni obstiné des plaisirs offerts par les drogues, le tabou entretenu à leur sujet, ont globalement rendu impensables les notions de plaisir, de danger et d'éducation.

La réflexion sur les plaisirs et les dangers liés à la consommation des drogues existe cependant : dans les milieux d'usagers eux-mêmes. On y apprend à gérer les fêtes et les excès, à adapter son comportement aux produits, à mesurer l'écart entre pratiques récréatives et dépendance - parfois à son corps défendant sans doute, mais avec les mêmes risques tout au plus que les amateurs d'alcool. On y apprend à choisir les substances, à les manier, à en contrôler les effets ou la puissance. A repérer aussi les paliers de descente, à répondre aux effets de manque, à contrôler les déplaisirs. S'y construisent en bref une véritable culture pratique des drogues, et une réflexion permanente sur l'éducation à l'usage de ces produits, autant que sur le désir, le plaisir ou le déplaisir qui leur sont liés. Mais cette culture indésirable est soumise à un environnement qui ne cesse de la remettre en question, quand elle ne cherche pas à la détruire. La circulation de produits frelatés, partout et de plus en plus, empêche de stabiliser les connaissances acquises et de démêler les effets dûs aux produits psychotropes de ceux des produits de coupage. L'absence intentionnelle de recherche fondamentale la prive de toute assise un peu solide. La répression de l'usage démantèle régulièrement les réseaux de consommateurs dans lesquels se transmettent les savoirs, et où se font les apprentissages. L'interdiction de "présentation des drogues sous un jour favorable" et la multiplication des procès contre les associations et organes de presse et d'édition qui y sont consacrés, ont pour but avoué, enfin, d'empêcher l'émergence de toute culture durable dans ce domaine.

C'est pourquoi nous nous sommes élevés tout d'abord contre l'article L630, qui interdit toute expression positive sur les drogues. Puis nous nous sommes associés au Collectif pour l'abrogation de la loi de 1970 et aujourd'hui à la manifestation du 7 juin, à laquelle prend part notre "Toxipride".

Mais sans doute la revendication du "droit au plaisir" résume-t-elle le mieux nos positions. Il s'agit de soustraire enfin la question du plaisir au tabou. D'afficher sans honte ni naïveté nos ambitions hédonistes. D'exiger que la qualité des produits soit contrôlée. Et de voir se développer une véritable culture de la drogue, consciente de ses attraits et de ses pièges, et capable autant d'éducation à l'usage des produits, que de prévention contre leurs mésusages.

De proposer en bref une attitude responsable face à la drogue.

*Au plus profond de mon coeur,
J'ai senti un coup subit :
La dard était divin,
Car il a opéré de grandes merveilles ;
Par le coup je fus blessée,
Et bien que la blessure soit mortelle,
Et cause d'une douleur sans égale,
C'est une mort qui donne la vie.
Si elle tue, comment donne-t-elle la vie ?
Et si elle donne la vie, comment fait-elle mourir ?
Comment guérit-elle, quand elle blesse
Et se voit-elle unie au dard ?
Ce dard a des artifices si divins,
Que dans sa cruelle agonie,
Il sort triomphant de la blessure
Et accomplit de grandes oeuvres.*

Sainte Thérèse de Jésus, dite d'Avila (1515-1582)



Sainte Thérèse extasiée ...
Le Bernin, 1647-1652. La Transverbération de
Sainte Thérèse.